même une pratique qui date de fort longtemps (aussi longtemps que je me souvienne) à l'égard du livre.

D'une part, je disais plus tôt que jamais le livre n'a été taxé dans ce pays. Non seulement cela mais il y a eu des subventions qui ont été accordées aux auteurs, parfois aux éditeurs pour aider à la traduction d'un livre et aux éditeurs pour les aider à publier des livres, évidemment, surtout dans le domaine de la création litéraire.

Ces gestes des gouvernements, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, il va sans dire qu'ils exprimaient cette espèce de sentiment qu'aujourd'hui l'on veut nier, que le livre n'est pas un produit comme les autres, que les éditeurs et les libraires ne sont pas de vulgaires commercants mais qu'ils sont des agents indispensables de la culture et de la propagation de la culture au niveau le plus accessible, c'est-à-dire au niveau du livre.

Les gouvernements l'on reconnu tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, par toutes sortes de politiques et d'appuis. Je n'entrerai pas dans les détails mais il y en a eu une grande variété.

C'est quand même étonnant que, tout à coup, après que l'on commence à voir les résultats de cette politique des gouvernements provinciaux et fédéral, comment se fait-il que tout à coup le gouvernement veut dire: écoutez, tous les progrès que ces politiques gouvernementales, provinciales ou fédérales auront pu apporter, tous ces progrès on va les balayer d'un seul coup avec la TPS.

L'honorable Jean-Maurice Simard: Absolument pas!

Le sénateur Hébert: C'est ce que je dis, sénateur Simard. Quand vous ferez votre brillant discours dans quelques minutes, j'ose espérer que vous allez nous démontrer jusqu'à quel point le gouvernement conservateur est compréhensif à l'égard de la culture mais surtout à l'égard des livres au Québec!

• (1450)

[Traduction]

Le sénateur Cools: Le sénateur Simard est incapable de prononcer un discours brillant.

Le sénateur Hébert: Il en est incapable? Donnez-lui l'occasion de le faire, on ne sait jamais.

[Français]

Écoutez cela, sénateur Simard.

Pour les éditeurs, les subventions directes et indirectes des gouvernements fédéral et provinciaux ont totalisé plusieurs dizaines de millions de dollars au cours de la dernière décennie. Ils ont permis aux éditeurs québécois de pouvoir faire concurrence aux éditeurs étrangers sur le marché domestique.

Ce n'est pas énorme cependant. Cette aide gouvernementale semble être beaucoup en millions mais ce n'est seulement que 8 p. cent des recettes annuelles des éditeurs. Il ne faut pas s'imaginer qu'on les faisait vivre complètement. En donnant ces subventions, les gouvernements indiquaient clairement qu'ils ne considèraient pas le livre comme un produit ordinaire et que les éditeurs n'étaient pas de vulgères commercants.

Le décret de 1972 et la loi de 1981 ont grandement favorisé le développement d'un réseau de librairies agréées. Il s'agit de l'allusion à deux lois québécoises qui ont été particulièrement heureuses parce qu'elles ont aidé grandement les libraires à pouvoir avoir une base pour survivre.

En revanche, les investissements dans le secteur des bibliothèques publiques et scolaires sont loin de rencontrer les besoins minimaux des usagers. Les rapports Sauvageau et Bouchard sont clairs à ce propos.

Pourquoi admettre la TPS, comme le font les interlocuteurs du comité que je vous cite, tout en dénonçant la taxe sur le livre? C'est intéressant parce que le groupe dont je parle en ce moment n'est pas prêt à abolir la TPS dans son entier. Cependant il est absolument inflexible en ce qui concerne la taxe sur le livre.

L'industrie ne peut contrer les effets néfastes de la taxe en absorbant elle-même l'augmentation du prix due à l'imposition de la taxe. Comme en témoigne une étude de Woods Gordon sur l'impact d'une TPS de 15 p. cent (au Québec c'est 15 p. cent) sur le livre au Québec, pour survivre, les éditeurs et les libraires devront chercher à faire payer cette taxe par les clients.

Ils ne pourront pas l'absorber eux-mêmes. Leur marge de profits est trop mince, trop insignifiante.

Or les clients ne peuvent eux non plus absorber la hausse du prix du livre. Bien que les ventes en librairie aient augmenté au même rythme que les ventes au détail, les achats de livres d'une famille canadienne moyenne ont diminué de 38 p. cent pour la période de 1978 à 1984. De plus, les étudiants et les familles à faibles revenus en seront les plus touchés.

L'industrie est unanime à dire que l'imposition de la nouvelle taxe sur le livre aura pour résultat une diminution de 25 p. cent des ventes. Pour s'en convaincre, pensons à l'exemple de l'Espagne... Les conservateurs ont passé leur temps à nous rappeler que plusieurs des pays de l'Europe, (si ce n'est la majorité) avaient des TPS et que nous étions en retard de ne pas en avoir.

Seulement on ne nous a pas souvent parlé de l'exemple de l'Espagne... où l'imposition d'une taxe de 6 p. cent sur les imprimés (le gouvernement canadien nous parle de 7 p. cent et avec le Québec combiné cela fait 15 p. cent) a effectivement eu pour résultat une chute de 25 p. cent des ventes.

Cela se produit en Espagne, avec une taxe de 6 p. cent.

Selon Woods Gordon, seuls les gros éditeurs de manuels scolaires . . .

«les gros» c'est un mot qui est familier aux conservateurs. Ils servent d'abord «les gros». «Les petits», eux qu'ils s'arrangent! . . . les gros éditeurs de littérature générale et de manuel scolaires . . .

ils vont survivre, «les gros».

... les chaînes et les gros libraires pourraient survivre à l'imposition d'une TPS sur le livre. Tous les autres tomberont à plus ou moins brève échéance. Sur ce point, nous croyons que la situation de l'industrie québécoise reflète bien celle de l'industrie canadienne.

L'affirmation que je viens de vous donner n'est pas faite par un groupe de pression particulièrement intéressé mais par Woods Gordon, pour l'ensemble de la situation au Canada.

Alors elle ne peut sûrement pas être meilleure au Québec.